

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19.12.02 Convocation du 11.12.2002

Compte rendu affiché le 23 décembre 2002

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : ECART de CONVERSION
€UROS.**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	18
votants	27

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, M. POINT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

M. MEYER, Mmes BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, MM GONDELAUD, GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET, Mme LABASOR.

M. FAURE par M. POINT - M. CHATUT par M. OLLIVIER - Mlle VEYRIER par Mme GUERIN - Mme WYMANN par Mme DESVIGNES - Mme BERRA par Mme MARMONIER - Mme ZULI par M. RODRIGUEZ - Mme DURAND par Mme PERRIN - M. CHRETIN par Mme BOUHEY - M. BELLOT par M. MACHURAT.

Absents représentés :

Absents excusés : MM. FERNANDES et BOUREZG.

Monsieur le Maire explique qu'afin de régulariser les opérations liées au passage à l'Euro, il convient d'émettre un mandat au c/668 pour un montant de 0,11 €uro pour solder le c/47858 "Ecart de conversion - Bilan 2001".

Il indique que cette opération comptable, qui correspond à une valeur financière faible, doit toutefois faire l'objet d'une délibération qui clôt la procédure de conversion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'instruction comptable M 14,
- Adopte la proposition du rapporteur de solder le compte "Ecart de conversion",
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 19 décembre 2002

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire :

compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 20 janvier 2003

- de la publication le 21 janvier 2003

- Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 20 janvier 2003